

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale	■	■															
		c11	hébergement	■(a)	■(a)															
		u1	utilité publique légère			■														
		p1	communautaire récréatif				■													
	STRUCTURE	Isolée			■	■	■													
		Jumelée																		
		Contiguë																		
BÂTIMENT	Hauteur maximum (étage)		1.5	2.5	--															
	Largeur minimum (m)		7	6	--															
	Superficie de bâtiment au sol minimum (m ²)		67	55	--															

TERRAIN	Superficie minimum (m ²)	2000	2000	--															
	Largeur minimum (m)	30	30	--															
	Profondeur minimum (m)	60	60	--															
	Espace naturel (%)	40	40	--															

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE	Avant minimum (m)	6	6	--															
		Latérale minimum (m)	3	3	--															
		Arrière minimum (m)	10	10	--															
	DENSITÉ	Coefficient d'occupation au sol max. (%)	15	15	--															
		Nombre de logement / hectare max.	--	--	--															

DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1)	(1)																



ZONE: *Rp 120*
Résidentielle périphérique

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

(a) uniquement l'hébergement de type «gîte touristique»

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(1) 7.4.1 Usage additionnel de service dans les bâtiments résidentiels

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme